

BANQUE CENTRALE des COMORES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOTURE

LE 31 DECEMBRE 2012

BANQUE CENTRALE des COMORES

TABLE DES MATIERES - 31 DECEMBRE 2012

	Pages
Rapport des commissaires aux comptes	1 - 1(a)
Bilan	2
Compte de résultat	3
Etat de variation des fonds propres	4
Etat des flux de trésorerie	5
Notes explicatives sur les états financiers	6 - 22

BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Ce rapport est destiné exclusivement aux membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores "la Banque". Nos travaux d'audit ont été effectués afin de nous permettre de faire état des éléments requis dans notre rapport d'audit et dans aucun autre but. Nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que la Banque Centrale des Comores et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour nos travaux d'audit, pour notre rapport, ainsi que les opinions qui y sont formulées.

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de la Banque Centrale des Comores, figurant aux pages 2 à 22 qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012 et le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, et un résumé des principaux principes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilités du Conseil d'Administration

Il est de la responsabilité des membres du Conseil d'Administration de tenir des registres comptables adéquats qui reflètent avec suffisamment d'exactitude et à tout moment la situation financière de la Banque et de s'assurer que les états financiers sont conformes au Référentiel Comptable de la Banque. Le Conseil d'Administration est également responsable de la protection des biens de la Banque et par conséquent, il se doit de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités. Cette responsabilité inclut: la mise en place, l'application et la gestion de contrôles internes pertinents à l'élaboration et à une présentation sincère des états financiers, ne comportant pas d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs; la sélection et l'application de normes comptables appropriées; et l'émission d'estimations comptables raisonnables par rapport aux circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il est de notre responsabilité d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales de vérification et de certification des comptes ("International Standards on Auditing"). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences d'éthique et que nous planifions et effectuons notre audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste en un examen au moyen de contrôles, des justificatifs relatifs aux montants et aux renseignements contenus dans les états financiers. Le choix des contrôles dépend du jugement des commissaires aux comptes, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs. En procédant à ces évaluations des risques, les commissaires aux comptes prennent en compte les contrôles internes pertinents à l'élaboration et une présentation sincère des états financiers permettant la mise en place de procédures d'audit appropriées, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la Banque. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables et les estimations significatives retenues par le Conseil d'Administration ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.

BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour exprimer notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers figurant aux pages 2 à 22 reflètent fidèlement et sincèrement la situation financière de la Banque Centrale des Comores au 31 décembre 2012, le résultat de ses opérations ainsi que le flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et sont conformes aux Référentiel Comptable propre à cette Banque.



BDO & CO

Experts Comptables

Port Louis,
Mauritius.

07 juin 2013

BANQUE CENTRALE des COMORES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

	<u>Notes</u>	<u>2012</u> FC Millions	<u>2011</u> FC Millions
ACTIFS			
Avoirs en or	5	394	380
Avoirs en devises	6	65 525	53 461
Relations avec le FMI	7	11 612	10 908
Créances sur le Trésor	8	13 114	13 214
Autres créances	9	823	329
Comptes de régularisation et divers	10	69	378
		<u>91 537</u>	<u>78 670</u>
VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisations corporelles	11	2 695	2 554
Immobilisations incorporelles	12	7	11
Titres de participations	13	50	50
		<u>2 752</u>	<u>2 615</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>94 289</u></u>	<u><u>81 285</u></u>
PASSIFS			
Billets et pièces en circulation	14	24 456	22 136
Engagements en devises	15	149	183
Relations avec le FMI	7	15 226	15 427
Comptes des banques résidentes	16	28 626	22 602
Comptes du Trésor	17	11 435	6 593
Comptes des entreprises publiques	18	215	183
Autres dépôts	19	36	41
Comptes de régularisation et divers	20	608	849
Capitaux propres	21	13 259	13 169
Résultat de l'exercice	22	279	102
TOTAL DES PASSIFS		<u><u>94 289</u></u>	<u><u>81 285</u></u>

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font partie intégrante de ces états financiers.
Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

BANQUE CENTRALE des COMORES

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2012

	<u>Notes</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
		FC Millions	FC Millions
PRODUITS			
Produits net d'intérêts	23	1 324	1 217
Résultat net des opérations avec la clientèle	24	<u>320</u>	<u>328</u>
Produits net bancaire		<u>1 644</u>	<u>1 545</u>
CHARGES			
Charges de personnel	25	481	461
Charges de matériel d'émission	26	374	487
Dotations aux amortissements et provisions	27	380	317
Autres charges	28	<u>256</u>	<u>279</u>
		<u>1 491</u>	<u>1 544</u>
Autres produits d'exploitation	29	17	17
Reprises des provisions	30	<u>103</u>	<u>81</u>
		<u>120</u>	<u>98</u>
Résultat de l'exploitation		273	99
Résultats exceptionnels		<u>6</u>	<u>3</u>
Résultat de l'exercice	22	<u><u>279</u></u>	<u><u>102</u></u>

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font partie intégrante de ces états financiers.
Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

BANQUE CENTRALE des COMORES

ETAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012

	Capital		Ecart de réévaluation		Fonds de dotation		Réserve légale		Réserve pour investissement		Réserve spéciale		Réserve pour garantie de change		Subventions d'investissement		Provisions		Total	
	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions
Solde au 1er janvier 2012	3 000		380		341		1 804		602		5 257		1 457		275		53		13 169	
Affectation	-		-		-		51		-		(18)		-		-		73		106	
Utilisation	-		-		-		-		-		-		-		(16)		-		(16)	
Solde au 31 décembre 2012	3 000		380		341		1 855		602		5 239		1 457		259		126		13 259	
Solde au 1er janvier 2011	3 000		380		341		1 765		602		5 266		1 457		291		38		13 140	
Affectation	-		-		-		39		-		(9)		-		-		15		45	
Utilisation	-		-		-		-		-		-		-		(16)		-		(16)	
Solde au 31 décembre 2011	3 000		380		341		1 804		602		5 257		1 457		275		53		13 169	

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font partie intégrante de ces états financiers.
Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2012

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	279	102
Amortissements et provisions		
-immobilisations corporelles	549	666
-immobilisations incorporelles	10	13
-subventions d'investissement	(16)	(16)
-provision pour échéances douteuses	10	34
-provision pour évacuation sanitaire	3	-
-provision pour frais d'émissions	70	15
Flux provenant du compte des résultats	905	814
Variation des disponibles, réalisables et exigibles		
-relations avec le FMI	(831)	1
-créances sur les banques	-	60
-créances sur le trésor	(6)	(1 735)
-autres créances	(494)	(35)
-régularisation et divers - actif	299	(272)
-billets et pièces en circulation	2 759	(1 544)
-engagements en devises	(34)	68
-banques résidentes	6 024	3 175
-comptes du trésor	4 842	89
-comptes des entreprises publiques	32	101
-autres dépôts	(5)	5
-régularisation et divers - passif	(241)	251
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	13 250	978
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition des immobilisations corporelles	(690)	(52)
Acquisition des immobilisations incorporelles	(6)	(1)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(696)	(53)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Dividendes	(51)	(39)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(51)	(39)
Variation nette de flux de trésorerie et équivalents des trésorerie	12 503	886
Différences des changes	14	76
Trésorerie et équivalents des trésorerie en début de période	61 588	60 626
Trésorerie et équivalents des trésorerie en fin de période	74 105	61 588
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DES TRESORERIE AUX 31 DECEMBRE		
Avoirs en or	394	380
Avoirs en devises	65 525	53 461
Encaisses en monnaie nationale	8 186	7 747
Total	74 105	61 588

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font partie intégrante de ces états financiers.
Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

1. **PROFILE DE LA BANQUE**

La Banque Centrale des Comores ("la Banque") est un établissement public comorien régi par ses statuts et par la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et l'Union des Comores. Son siège est établi à Moroni, Place de France, Grande Comores. Elle a des agences situées à Mutsamudu (Anjouan) et Fomboni (Mohéli).

La Banque a pour mission de:

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union des Comores;
- émettre les billets de banque et des monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire sur le territoire de l'Union des Comores;
- conduire la politique de change de l'Union des Comores;
- détenir et gérer les avoirs en or et les réserves officielles de change de l'Union des Comores; et
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement.

2. **PRINCIPES COMPTABLES**

Les principes comptables adoptés par la Banque sont les suivants:

(a) Principe de base

Les états financiers de la Banque Centrale des Comores sont établis suivant le manuel de procédures comptables propre à cette banque, tous définis dans un 'Référentiel Comptable'. En l'absence de dispositions particulières comptable, la Banque a défini ce référentiel applicable en se fondant sur les principes comptables généraux. Ces principes doivent servir de guide pour le choix des méthodes de comptabilisation des opérations qui n'ont pas fait l'objet d'une réglementation spécifique. Toute opération réalisée par la Banque et pour laquelle aucune règle d'enregistrement précise n'a été établie doit être portée à la connaissance de la Direction de la comptabilité qui définit les modes d'enregistrement retenus en fonction des principes exposés ci-après.

Ces états financiers sont préparés sur la base du coût historique sauf que certains actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont libellés en franc comorien (FC), dont la parité fixée par rapport à l'Euro est de: Euro 1 = FC 491,96775.

La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables de la Banque requiert l'utilisation d'estimations. L'utilisation de ces estimations requiert aussi à la Direction d'exercer ses jugements dans l'application des principes et méthodes comptables de la Banque. Les hypothèses affectant les montants reportés dans les états financiers et les notes afférentes sont élaborées dans la Note 4.

(b) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont reconnus dans l'état de la situation financière de la Banque lorsque ces derniers sont partie prenante aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les normes comptables adoptés par la Banque par rapport aux instruments financiers sont comme suit:

(i) *Avoirs en or*

Les avoirs en or détenus par la Banque sont comptabilisés au bilan sur la base de leur poids, au cours évalué le 31 décembre et publié par la Banque Centrale Européenne. Les plus ou moins-values latentes sont comptabilisés au compte de réserve spéciale de réévaluation quelque soit sa nature, gain ou perte de change.

(ii) *Avoirs en devises*

Les avoirs en devises consistent les soldes des:

- différentes caisses existants au siège et dans les agences;
- des avoirs extérieurs auprès du Trésor Français qui sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euro à la date de réalisation; et
- autres avoirs extérieurs sous forme de compte courant.

2. PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

(iii) *Relations avec le FMI*

Les comptes FMI sont libellés dans la monnaie du fonds, Droits de Tirages Spéciaux (DTS). Les opérations sont enregistrées en francs comoriens sur la base du cours de Trésorerie DTS/FC, communiqué par le fonds. La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'Etat et ses souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI). Les tirages effectués par l'Etat auprès du fonds se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque sur l'Etat en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte du Trésor et, d'autre part, des dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, l'Etat rembourse la contre-valeur des échéances en DTS.

La réévaluation annuelle des comptes FMI à l'actif et au passif se fait sur la base du cours communiqué par le FMI du dernier jour de l'année. Le résultat net dégagé est ensuite comptabilisé dans la réserve spéciale de réévaluation.

(iv) *Créances sur les banques*

Elles traduisent le montant des concours accordés par la Banque au système bancaire de la place sur la base d'un taux fixé par la Banque. Ces concours sont des avances en compte courant sans garantie.

(v) *Créances sur le Trésor*

Elles sont composées des:

- concours ordinaires sur les découverts statutaires. Ces découverts sont inscrits au bilan à leur valeur nominale;
- des prêts, en contre-valeur en francs comoriens des DTS qu'elle reçoit du FMI et l'accorde à l'Etat; et
- les allocations DTS attribuées par le FMI et utilisées entièrement par l'Etat.

(vi) *Autres créances et dépôts*

Elles s'agissent des créances sur le personnel et dépôts du personnel de la Banque.

(vii) *Comptes de régularisation et divers - actif et passif*

Les fournisseurs et autres créances et dettes à court terme sont inscrits à leur valeur nominale.

(viii) *Engagements en devises*

Les engagements en devises s'agissent des comptes ouverts par les institutions financières internationales à la Banque.

(ix) *Comptes des banques résidentes*

Ils comprennent les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque par des établissements de crédit et des réseaux MECK.

(x) *Comptes du Trésor*

Il s'agit des comptes ouverts à la Banque au nom du Trésor de l'Union et du Trésor des îles autonomes. Aucun intérêt n'est versé sur ces comptes.

(xi) *Comptes des entreprises publiques*

Cette rubrique comprend les comptes des sociétés de l'Etat.

(xii) *Instruments de capitaux propres*

Les instruments de capitaux propres sont enregistrés à hauteur des montants reçus, net de coût direct d'émission.

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS - 31 DECEMBRE 2012

2. PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

(xiii) *Billets et pièces en circulation*

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Ce poste enregistre le résultat de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses en franc comorien de la Banque.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire. Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, et de tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Les taux annuels d'amortissement appliqués sont les suivants:

Immobilisations corporelles:	Années
Bâtiments	20
Agences et aménagements	10
Matériels d'émission	5 - 10
Mobiliers	5
Matériels de transport	5
Matériels informatiques	3
Autres immobilisations corporelles	5

Les terrains ne sont pas amortis.

La durée de vie des immobilisations est revue et ajustée, si nécessaire, à la fin de chaque année financière.

Lorsque la valeur nette d'un bien est supérieure à sa valeur de réalisation, la valeur nette est ramenée à la valeur de réalisation.

Les gains et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à la valeur nette. Les résultats de cession sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

(d) Immobilisations incorporelles

Logiciels et applications informatiques

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts encourus par la Banque pour l'acquisition des logiciels informatiques. Ces coûts ont été immobilisés dans les états financiers et sont amortis sur une période de 3 ans.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est réduite à sa valeur recouvrable.

(e) Reprises des provisions

En cas de diminution ultérieure du montant d'une provision et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la provision, il est procédé à une reprise de la provision précédemment inscrite au compte de "reprises des provisions sur créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

2. **PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)**

(f) Comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers sont libellés en franc comorien qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque.

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les gains et pertes réalisés lors du règlement de ces opérations ainsi que les pertes et gains latents constatés lors de la conversion des créances, dettes, les avoirs ainsi que les engagements envers les institutions financières étrangères, et disponibilités libellées en devises sont enregistrées au compte de résultat. Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont converties sur la base du dernier cours de change de l'exercice à moins que ces opérations ne soient couvertes par contrat de change à terme, auquel cas c'est le cours spécifié par le contrat qui est utilisé.

(g) Perte de valeur

A la date de clôture de chaque exercice, la Banque vérifie la valeur comptable de ses actifs pour déterminer s'il y a une indication que la valeur de ces actifs a diminué. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée dans le but de déterminer l'ampleur de la perte éventuelle qui est pris en charge. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, la Banque estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

(h) Enregistrement des produits et des charges

Les produits d'exploitation bancaire sont constitués principalement des intérêts sur produit des opérations avec le Trésor Français et intérêts perçus sur le compte spécial et les autres placements et dépôts.

Les produits des opérations diverses avec la clientèle sont enregistrés au débit des comptes des clients. Ces produits comprennent également les récupérations de frais sur la clientèle pour les prestations courantes ainsi que des frais sur des engagements par signatures. Les produits des opérations diverses sont enregistrés à la date de la réalisation de leur prestation.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées selon le principe de la séparation des exercices.

(i) Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand la Banque a une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable qu'il résultera en une sortie d'avantages économiques qui peuvent être raisonnablement estimés.

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

3.1 Facteurs des risques financiers

Les activités de la Banque l'exposent aux risques financiers suivants:

- risque de crédit;
- risque de fluctuation de cours de change;
- risque de fluctuation du prix de l'or;
- risque de liquidité; et
- risque de fluctuations de taux d'intérêt.

3.1.1 Risque de crédit

La Banque est exposée au risque de crédit comme suit:

	Créances sur le Trésor	Autres créances et comptes de régularisation et divers	Total
	FC Millions	FC Millions	FC Millions
Encours sains	13 114	892	14 006
Encours douteux	-	75	75
Total	13 114	967	14 081
Provision pour créances douteuses	-	(75)	(75)
Balance nette	13 114	892	14 006

3.1.2 Risque de fluctuation de cours de change

Les opérations de la Banque sont réalisées en franc comorien et en Euro. Puisque la parité entre le franc comorien et l'Euro est fixé à 491.96775 francs comorien pour un Euro, la Banque n'est pas exposée au risque de fluctuation de cours de change. Mais la Banque est exposée au risque de fluctuation de cours de change des ses actifs et passifs qui sont en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) et Dollars Américain (USD).

Les profils de change des actifs et passifs financiers de la Banque sont:

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
<i>Actifs financiers</i>		
Franc comorien	8 418	8 298
Euro	65 455	53 371
Dollar Américain (USD)	69	90
Droits de Tirages Spéciaux (DTS)	17 595	16 911
	91 537	78 670
<i>Passifs financiers</i>		
Franc comorien	65 525	52 587
Droits de Tirages Spéciaux (DTS)	15 226	15 427
	80 751	68 014

Si le DTS avait été apprécié/(déprécié) par rapport à l' Euro par 5%, l'impact sur la réserve spéciale de réévaluation serait de +/- FC 118 Millions (2011: +/- FC 79 Millions). L'effet du USD n'a pas un impact important sur le résultat de l'exercice.

3.1.3 Risque de fluctuation du prix de l'or

La Banque est aussi exposée au risque de fluctuation du prix de l'or. Si le prix de l'or avait augmenté/(diminué) par 1%, impact sur la réserve spéciale de réévaluation serait de +/- FC 3,9 millions (2011: +/- FC 3,8 Millions).

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS - 31 DECEMBRE 2012

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

3.1 Facteurs des risques financiers (suite)

3.1.4 Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidité et une capacité à lever des fonds. La Banque tend à maintenir une certaine flexibilité à lever des fonds de la FMI ou en utilisant ses avoirs en DTS auprès de la FMI.

Le tableau suivant présente un analyse des flux futurs actifs et les passifs financiers:

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
	FC Millions	FC Millions	FC Millions	FC Millions
2012				
<i>Actifs financiers:</i>				
- Avoirs en or	394	-	-	394
- Avoirs en devises	65 525	-	-	65 525
- Relations avec le FMI	6 508	-	5 104	11 612
- Créances sur le Trésor	5 901	777	6 436	13 114
- Autres créances	75	253	495	823
- Comptes de régularisation et divers	69	-	-	69
	78 472	1 030	12 035	91 537
<i>Passifs financiers:</i>				
- Billets et pièces en circulation	24 456	-	-	24 456
- Engagements en devise	149	-	-	149
- Relations avec le FMI	365	-	14 861	15 226
- Comptes des banques résidentes	28 626	-	-	28 626
- Comptes du Trésor	11 435	-	-	11 435
- Comptes des entreprises publiques	215	-	-	215
- Autres dépôts	36	-	-	36
- Comptes de régularisation et divers	608	-	-	608
	65 890	-	14 861	80 751
Ecarts	12 582	1 030	(2 826)	10 786
2011				
	< 1 an	1 à 5 ans	5+ ans	Total
	FC Millions	FC Millions	FC Millions	FC Millions
<i>Actifs financiers:</i>				
- Avoirs en or	380	-	-	380
- Avoirs en devises	53 461	-	-	53 461
- Relations avec le FMI	5 713	-	5 195	10 908
- Créances sur le Trésor	5 851	745	6 618	13 214
- Autres créances	49	111	169	329
- Comptes de régularisation et divers	378	-	-	378
	65 832	856	11 982	78 670
<i>Passifs financiers:</i>				
- Billets et pièces en circulation	22 136	-	-	22 136
- Engagements en devise	183	-	-	183
- Relations avec le FMI	384	-	15 043	15 427
- Comptes des banques résidentes	22 602	-	-	22 602
- Comptes du Trésor	6 593	-	-	6 593
- Comptes des entreprises publiques	183	-	-	183
- Autres dépôts	41	-	-	41
- Comptes de régularisation et divers	849	-	-	849
	52 971	-	15 043	68 014
Ecarts	12 861	856	(3 061)	10 656

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUIITE)

3.1.5 Flux de trésorerie et risque de fluctuation de taux d'intérêt au valeur juste

La Banque est aussi exposée au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur certains de ses actifs et passifs financiers. Les principaux postes financiers qui peuvent avoir un impact sur le résultat de la Banque sont décrits ci-dessous:

- Les dépôts auprès du Trésor Français

Le taux de placement des dépôts de la BCC auprès du Trésor Français est garanti à un taux minima de 2,5% l'an, basé sur le taux appliqué par la Banque de France. En 2012 et en 2011, la moyenne annuelle du taux appliqué pour la rémunération de ces dépôts, était en dessous de ce taux minima.

- Avances statutaire à l'Etat

L'avance statutaire est rémunérée mensuellement au taux EONIA (Banque de France) + 1,5%. Au 31 décembre 2012, si le taux de EONIA avait varié de +/- 50 points de base, le résultat de l'année aurait été +/- FC 25,0 millions (2011: +/- FC 24,9 millions).

- Autres actifs et passifs financiers

La variation sur les taux d'intérêt des autres actifs et passifs financiers n'ont pas un effet matériel sur le résultat de la Banque.

4. RECOURS A DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers conduit notamment les Administrateurs de la Banque à retenir des hypothèses en fonction de ses meilleures estimations qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions économiques différentes, les montants qui figureront dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions pour créances douteuses et les provisions pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

5. AVOIRS EN OR

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Au 01 janvier	380	303
Gain sur réévaluation	14	77
Au 31 décembre	<u>394</u>	<u>380</u>

6. AVOIRS EN DEVISES

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Caisse		
En Euro	2 656	1 813
En Dollar Américain (USD)	13	21
	<u>2 669</u>	<u>1 834</u>
Banque		
Banque de France (Euro)	1	1
Federal Reserve Bank (USD)	56	69
Trésor Français (Euro) - Note 6.1	62 121	51 055
Intérêts courus (Euro) - Note 6.1	678	502
	<u>62 856</u>	<u>51 627</u>
	<u>65 525</u>	<u>53 461</u>

- 6.1 Les intérêts courus concernent les intérêts à recevoir sur les dépôts auprès du Trésor Français. Le taux de placement des dépôts de la Banque auprès du Trésor Français est garanti à un taux minima de 2,5% l'an, basé sur le taux appliqué par la Banque de France. En 2012 et en 2011, la moyenne annuelle du taux appliqué pour la rémunération de ces dépôts, était en dessous de ce taux minima.

7. RELATIONS AVEC LE FMI

	2012	2010
	FC Millions	FC Millions
Actifs		
Avoirs en DTS	6 508	5 713
Quotes-parts	5 104	5 195
	<u>11 612</u>	<u>10 908</u>
Passifs		
Allocations DTS (Note 7.1)	4 877	4 963
Emprunts FMI (Note 7.2)	5 572	5 585
Comptes du FMI (Note 7.3)	4 777	4 879
	<u>15 226</u>	<u>15 427</u>

7.1 Allocations DTS

Il s'agit des DTS alloués par le FMI à l'Etat comorien. Ils sont composés des allocations DTS entièrement utilisées par l'Etat et des allocations spéciales et générales non encore utilisées et dont la contrepartie est inscrite dans les avoirs en DTS.

	2012		2011	
	DTS	FC Millions	DTS	FC Millions
DTS alloués	8 506 183	4 877	8 506 183	4 963
DTS utilisés par l'Etat (note 8)	(716 400)	(411)	(716 400)	(418)
DTS non-utilisés par l'Etat	<u>7 789 783</u>	<u>4 466</u>	<u>7 789 783</u>	<u>4 545</u>

7.2 Emprunts FMI

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Emprunt FMI Choc Exogènes	-	1 299
Emprunt FMI FRPC	5 572	4 286
	<u>5 572</u>	<u>5 585</u>

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS - 31 DECEMBRE 2012

7. RELATIONS AVEC LE FMI (SUITE)

7.2 Emprunts FMI (suite)

Conformément à l'article 7 de la convention passée le 1er janvier 1984 entre la Banque et l'Etat Comorien, la Banque est chargée de réaliser les tirages en DTS auprès du FMI destinés à financer l'Etat Comorien dans le cadre de la politique d'intervention du FMI. Les emprunts FMI comprennent :

- la Facilité pour les Chocs Exogènes pour un montant de 2 225 000 DTS (FC 1 284 Millions) remboursable sur une période de 10 ans mais qui a été annulé par le FMI durant l'année, et
- la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) pour un montant de 9 714 679 DTS (FC 5 572 Millions) (2011: 7 342 500 DTS/ FC 4 286 Millions).

7.3 Comptes du FMI

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
FMI compte n°1	360	417
FMI compte n°2	4	1
Bons du Trésor émis par le Trésor Comorien en faveur du FMI	4 413	4 461
	4 777	4 879

Tous les postes mentionnés ci-dessus sont réévalués sur la base du cours du DTS communiqué par le FMI au 31 décembre de chaque année.

8. CREANCES SUR LE TRESOR

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Avance à l'Etat (note 8.1)	6 662	6 742
Prêt FMI (Note 7.2)	5 572	5 585
Allocations DTS utilisées (note 7.1)	411	418
Prêts portage des actions BDC (note 8.2)	469	469
	13 114	13 214

8.1 Avance à l'Etat

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Avance statutaire (note 8.1.1)	5 222	5 222
Prêt consenti à l'Etat (note 8.1.2)	1 360	1 360
Créances rattachées	80	160
	6 662	6 742

8.1.1 La Banque peut consentir à l'Etat des découverts en compte courant dont la durée ne peut excéder 12 mois consécutifs et dont le montant total ne doit pas dépasser 20% de la moyenne annuelle des recettes ordinaires de l'Etat effectivement recouvrées au cours des trois exercices budgétaires précédents. L'avance statutaire est rémunérée mensuellement au taux EONIA+1,5%. La Banque n'a mis en place aucune avance à l'Etat durant l'exercice en cours. Ces découverts sont inscrits à leur valeur nominale.

8.1.2 La BCC a signé en date du 29 janvier 2010 avec l'Etat Comorien une convention de prêt d'un montant de FC 1 360 Millions d'une durée de dix ans dont trois ans de différé en capital avec un taux d'intérêt fixé à 3%.

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS - 31 DECEMBRE 2012

8. CREANCES SUR LE TRESOR (SUITE)

8.2 Prêts portage des actions BDC

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	FC Millions	FC Millions
Prêts portage des actions BDC	458	458
Créances rattachées	11	11
	<u>469</u>	<u>469</u>

Ce poste représente l'assurance du portage de 30% du capital de la BDC soit 900 actions détenues et mises en vente par l'Etat Comorien d'une valeur nominale chacune de FC 100 000. La durée de ce portage est fixée à deux ans renouvelable une fois pour une période de 6 mois. Le portage des actions est rémunéré au taux d'intérêt de 2,5%. La valeur de chaque action a été revalorisée à FC 508 366,68 suite à une mission du Cabinet FTHM Conseil en collaboration avec PriceWaterhouseCoopers.

9. AUTRES CREANCES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	FC Millions	FC Millions
Créances sur le personnel	378	329
Retrait complémentaire	445	-
	<u>823</u>	<u>329</u>

Les créances sur le personnel sont remboursables par prélèvement sur les salaires des employés. La valeur comptable des autres créances s'approche à leur juste valeur et sont libellés en franc comorien.

10. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS - ACTIFS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	FC Millions	FC Millions
Liaison chèques Mutsamudu	8	29
Avances et acomptes fournisseurs	-	83
Compensation (CPO)	34	223
Stock de chéquiers	11	12
Autres débiteurs divers	16	31
	<u>69</u>	<u>378</u>

Les créanciers et autres créances et dettes à court terme sont inscrits à leur valeur nominale et sont libellés en franc comorien.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et bâtiments		Agences et aménagements		Matériel d'émission		Mobiliers		Matériel de transport		Matériel informatique		Autres immobilisations corporelles		Immobilisations en cours		Total	
	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions
<u>Coût d'acquisition/réévaluation</u>																		
Au 1er janvier 2012	1 283		939		2 404		344		189		211		130		12		5 512	
Acquisitions	58		51		480		8		-		-		1		92		690	
Transfer	-		3		-		30		-		24		-		(57)		-	
Au 31 décembre 2012	1 341		993		2 884		382		189		235		131		47		6 202	
<u>Amortissement</u>																		
Au 1er janvier 2012	141		544		1 625		225		144		188		91		-		2 958	
Dotation de l'exercice	52		73		347		29		15		13		20		-		549	
Au 31 décembre 2012	193		617		1 972		254		159		201		111		-		3 507	
<u>Valeur nette</u>																		
Au 31 décembre 2012	1 148		376		912		128		30		34		20		47		2 695	

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et bâtiments		Agences et aménagements		Matériel d'émission		Mobiliers		Matériel de transport		Matériel informatique		Autres immobilisations corporelles		Immobilisations en cours		Total	
	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions
Coût d'acquisition/réévaluation																		
Au 1er janvier 2011	1 283		938		2 404		320		164		203		130		18		5 460	
Acquisitions	-		1		-		11		-		8		-		32		52	
Transfer	-		-		-		13		25		-		-		(38)		-	
Au 31 décembre 2011	1 283		939		2 404		344		189		211		130		12		5 512	
Amortissement																		
Au 1er janvier 2011	94		476		1 163		195		124		170		70		-		2 292	
Dotation de l'exercice	47		68		462		30		20		18		21		-		666	
Au 31 décembre 2011	141		544		1 625		225		144		188		91		-		2 958	
Valeur nette																		
Au 31 décembre 2011	1 142		395		779		119		45		23		39		12		2 554	

(a) Les terrains et bâtiments ont été réévalués en décembre 2008 par le Cabinet 3A Comores. Les réévaluations ont été faites sur la base de la valeur du marché. Les excédants des valeurs comptables de ces bien et les valeurs réévaluées ont été crédités au compte "Fonds de dotation" et "Ecart de réévaluation".

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels et applications informatiques FC Millions	Immobilisation en cours FC Millions	Total FC Millions
Coût d'acquisition			
Au 1er janvier 2011	100	2	102
Acquisitions	1	-	1
Au 31 décembre 2011	101	2	103
Acquisitions	6	-	6
Au 31 décembre 2012	107	2	109
Amortissement			
Au 1er janvier 2011	79	-	79
Dotation de l'exercice	13	-	13
Au 31 décembre 2011	92	-	92
Dotation de l'exercice	10	-	10
Au 31 décembre 2012	102	-	102
Valeur nette			
Au 31 décembre 2012	5	2	7
Au 31 décembre 2011	9	2	11

13. TITRES DE PARTICIPATIONS

	2012 FC Millions	2011 FC Millions
Titres de participations	50	50

Nom de Société	Nombre actions	Valeur nominale FC	Capital détenu FC Millions	%
Banque de Développement des Comores	500	100 000	50	16,67

14. BILLETS ET PIECES EN CIRCULATION

	2012 FC Millions	2011 FC Millions
Billets et pièces en circulation		
Billets	31 997	29 264
Pièces	645	619
	32 642	29 883
Encaisses en monnaie nationale		
Caisse Moroni	(3 218)	(1 357)
Caisse Anjouan	(3 965)	(5 510)
Caisse Fomboni	(1 003)	(880)
	(8 186)	(7 747)
	24 456	22 136

15. ENGAGEMENTS EN DEVISES

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
BIRD compte A	32	32
AID compte	64	64
AFD Moroni	1	1
AFD Paris	51	85
OPEC Fund	1	1
	<u>149</u>	<u>183</u>

16. COMPTES DES BANQUES RESIDENTES

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Comptes des banques résidentes	<u>28 626</u>	<u>22 602</u>

Ce poste comprend les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque par des établissements de crédit et des réseaux MECK. Ils sont tous assujettis à constitution de réserves obligatoires auprès de la Banque. Le taux des réserves obligatoires était de 20 - 25% en 2012 (2011 - 25 - 30 %).

17. COMPTES DU TRESOR

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Comptes du Trésor	<u>11 435</u>	<u>6 593</u>

Il s'agit des comptes ouverts à la Banque au nom du Trésor de l'Union et du Trésor des îles autonomes et ne perçoivent pas d'intérêts.

18. COMPTES DES ENTREPRISES PUBLIQUES

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Comptes des entreprises publiques	<u>215</u>	<u>183</u>

Cette rubrique comprend les comptes des sociétés de l'Etat. Ils sont tenus sans frais ni commissions et ne perçoivent pas d'intérêts.

19. AUTRES DEPOTS

Ce poste regroupe les comptes ouverts au nom du personnel de la Banque.

20. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS - PASSIFS

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Fournisseurs d'exploitation	15	21
Transferts reçus pour la clientèle	317	83
Transferts émis d'ordre Trésor	13	19
Transferts émis d'ordre clientèle	108	619
Autres fournisseurs divers	155	107
	<u>608</u>	<u>849</u>

La valeur comptable des charges à payer et autres dettes à court terme s'approche à leur juste valeur et sont libellés en franc comorien.

21. CAPITAUX PROPRES

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Capital	3 000	3 000
Ecart de réévaluation	380	380
Fonds de dotation	341	341
Réserve légale	-1 855	1 804
Réserve pour investissement	602	602
Réserve spéciale	5 239	5 257
Réserve pour garantie de change	1 457	1 457
Subventions d'investissement	259	275
Provisions	126	53
	13 259	13 169

22. RESULTAT DE L'EXERCICE

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Au 1er janvier	102	78
Dividendes	(51)	(39)
Affectation à la réserve légale	(51)	(39)
Résultat de l'exercice	279	102
Au 31 décembre	279	102

23. PRODUITS NET D'INTERETS

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Intérêts perçus sur le compte d'opération et le compte spécial	1 319	1 211
Intérêts perçus sur les autres placements et dépôts	11	23
Charges d'intérêts sur le compte FMI	(6)	(17)
Produits net d'intérêts	1 324	1 217

24. RESULTAT NET DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Intérêts sur concours au Trésor	131	160
Intérêts comptes clientèle	3	36
Autres produits reçus de la clientèle	197	171
Intérêts versés aux établissements bancaires	(11)	(39)
Résultat net des opérations avec la clientèle	320	328

25. CHARGES DE PERSONNEL

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Salaire de base	274	257
Indemnité de transport	-46	49
Charges sociales et retraite complémentaire	25	26
Congés payés	22	21
Évacuations sanitaires et frais médicaux	24	37
Indemnité et autres frais de mission	52	37
Autres frais du personnel	38	34
	481	461

26. CHARGES DE MATERIEL D'EMISSION

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Amortissements de matériel d'émission (note 11)	347	462
Autres frais de matériel d'émission	27	25
	374	487

27. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles	202	204
Dotations aux amortissements - immobilisations incorporelles	10	13
Provision pour créances douteuses	75	65
Provision pour évacuation sanitaire	23	20
Provision pour frais d'émissions	70	15
	380	317

28. AUTRES CHARGES

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Carburant et lubrifiants	29	17
Fourniture de bureaux	25	19
Assurances	8	10
Maintenance et entretien	42	39
Frais de l'informatique	10	21
Indemnité de mission et de transport		
- le Conseil d'Administration	40	42
- le Comité d'audit	3	6
Commissaires aux comptes	18	11
Frais de télécommunication	23	25
Publicité et relation publique	8	40
Dons et subventions	7	6
Autres frais de gestion	43	43
	256	279

29. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Quote part des subventions d'investissement	16	16
Autres produits d'exploitation - divers	1	1
	17	17

30. REPRISES DES PROVISIONS

	2012	2011
	FC Millions	FC Millions
Reprises des provisions pour évacuation sanitaire	20	20
Reprises des provision sur congé payé	18	18
Reprises des provisions sur créances douteuses	65	43
	103	81

31. PASSIF EVENTUEL

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012, la Banque a des billets et pièces en attente à la Banque de France un coût total de FC 1 395 Millions.

32. HORS BILAN

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	FC Millions	FC Millions
Billets et pièces en réserves	20 573	16 539
Billets et pièces en attente de destruction	357	437
Billets et pièces en attente à la Banque de France	<u>5 350</u>	<u>2 692</u>